

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**D190228-03**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 février, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2019

**Présents** : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés** : Eveline DAVIN (procuration à Alain TERRAIL), Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Gaëtan KONIECZNY, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE (procuration à Alain JUVENTIN), Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT (procuration à Bernard BRUNET)

**Secrétaire de séance** : Laurent TERRAIL

**OBJET : Finances – Affectation du résultat 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant les résultats dégagés du compte administratif 2018,

Le conseil municipal décide de l'affectation des résultats telle qu'elle est annexée à la présente.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	11
Conseillers-ères représenté-e-s	3
Ayant voté pour	14
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

**Pour extrait conforme**

Fait à Montmeyran, le 5 mars 2019

Le maire